



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Travail le 1er mai

Question au Gouvernement n° 1244

Texte de la question

TRAVAIL LE 1ER MAI

Mme la présidente . La parole est à M. Jean Moulliere.

M. Jean Moulliere . Monsieur le ministre du travail, le 1er mai 2025, dans un petit village, un artisan boulanger s'est levé à 2 heures du matin, comme il le fait depuis trente ans. Il a pétri sa pâte, enfourné ses baguettes et ouvert sa boutique. Or, pour ce geste si ordinaire - si français au fond -, il a été verbalisé. Son crime ? Avoir voulu nourrir ses voisins, un 1er mai, avec ses employés volontaires. (*« Oh ! » sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

La fête du travail est devenue la fête de l'angoisse, du contrôle et de l'amende.

Mme Anne-Laure Blin . C'est vrai !

M. Jean Moulliere . En France, on célèbre donc le travail en verbalisant les travailleurs. Il y a là une contradiction que les Français ne comprennent plus. Depuis toujours, le 1er mai, des boulangers, des fleuristes, des commerçants de proximité ouvrent leurs portes pour servir leurs clients. Ils font appel à des salariés volontaires qu'ils paient double. Ils respectent le droit social. Pourtant, ils risquent de se voir infliger une amende de 750 euros par salarié.

Mme Anne-Laure Blin . Votez la proposition de loi des Républicains !

M. Jean Moulliere . J'ai échangé avec Thomas, exploitant de la boulangerie-pâtisserie Entremets Créations à Templeuve-en-Pévèle, un établissement qui fait la fierté de notre territoire. Le 1er mai, Thomas a le droit de travailler parce qu'il est chef d'entreprise, mais il ne peut demander à son salarié d'en faire autant pour fabriquer son pain. Résultat : soit il ferme et perd une part cruciale de son chiffre d'affaires, soit il ouvre et se met hors-la-loi.

Travailler avec la peur au ventre, entreprendre sous la menace, servir ses clients sous contrôle : on ne peut pas continuer ainsi ! Il est temps de retrouver un peu de bon sens. Laissons en paix ceux qui souhaitent travailler plus pour gagner plus. (*Mme Nathalie Colin-Oesterlé et M. Corentin Le Fur applaudissent.*)

Une proposition de loi est prête qui vise à apporter de la clarté en protégeant à la fois la fête du travail, le salarié et l'entrepreneur. Quand le gouvernement inscrira-t-il ce texte à l'ordre du jour ? Quand sortira-t-on de ce flou qui pénalise nos territoires ? Quand cessera-t-on d'opposer symboles et réalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités . Vous avez raison de le mentionner, l'Assemblée nationale a eu l'occasion, la semaine dernière, d'examiner une proposition de loi dont l'adoption aurait permis aux salariés, et surtout aux établissements, de travailler le 1er mai en toute sécurité juridique. Car, malheureusement, en la matière, le cadre juridique doit être clarifié.

Hélas, en raison de l'enlisement des débats, vous n'avez même pas eu le temps de commencer l'examen du texte. Ce texte d'initiative parlementaire, qui relaie une demande des professionnels – boulangers, fleuristes et quelques autres commerçants ouverts ce jour-là –,...

Mme Dieynaba Diop . Ceux que nous avons rencontrés ne sont pas de cet avis !

M. Jean-Pierre Farandou, ministreprévoyait d'encadrer, strictement mais clairement, les conditions dans lesquelles certains établissements et services peuvent, à titre dérogatoire, faire appel à leurs salariés le 1er mai.

Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le caractère férié et chômé de cette journée particulière...

M. Stéphane Peu . Ben voyons ! De quoi s'agit-il alors ?

M. Jean-Pierre Farandou, ministremais de reconnaître la spécificité de certaines activités de proximité relevant de la vie quotidienne et, au fond, un usage qui s'est installé, de fait, depuis plusieurs années, dans nos villes et dans nos cités, au bénéfice de nos concitoyens.

M. Patrick Hetzel . Très bien !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Soyons clairs : le gouvernement ne souhaite pas revenir sur l'acquis que constitue le 1er mai chômé pour l'immense majorité des salariés de notre pays. D'ailleurs, d'après ce que j'ai compris, telle n'est pas non plus l'ambition de la proposition de loi.

Nous connaissons le symbole que représente le 1er mai pour les travailleurs, pour les organisations syndicales et pour les acquis sociaux. En tant que ministre du travail, je partage bien sûr cet attachement.

Toutefois, il est important de sécuriser le cadre juridique. Il faut trouver un équilibre entre le respect du symbole fort que représente le 1er mai et la volonté de permettre à des commerçants de proximité de travailler en toute légalité.

D'ici au 1er mai prochain, nous disposons encore d'un peu de temps pour trouver une solution. Celle-ci émergera-t-elle grâce à l'initiative d'un groupe parlementaire – pourquoi pas le vôtre, d'ailleurs, puisque vous en avez la possibilité ? Sinon, le gouvernement réfléchira aux options qui lui sont offertes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Moulliere](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1244

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail et solidarités

Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2026